



## Vente d'un bien immobilier reçu en donation

Par **poporigolo**, le **28/01/2008** à **16:06**

Lors d'une donation d'un bien immobilier le donateur peut-il mettre une clause d'interdiction de vente ?

Si oui peut-il si il la retire exiger un droit de regard sur le prix de la vente, sur le futur acheteur , et peut-il exiger un notaire précis pour cette vente. Merci.